

CONSEIL MUNICIPAL

24 FEVRIER 2022

COMPTE-RENDU

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18h30 et souhaite la bienvenue à toutes et à tous, et remercie le public d'être venu si nombreux.

Monsieur le Maire nomme Hélène LEFEBVRE, Secrétaire de Séance.

Madame Hélène LEFEBVRE procède à l'appel nominal.

Monsieur le Maire informe que :

- Dominique POUYER est absent et a donné pouvoir à Isabelle ALLAIN
- Thierry CLERADIN est absent et a donné pouvoir à Xavier FAURRE
- Nadia AMARZOUK est absente et a donné pouvoir à Joël BIGOT
- Edouard LUCAS est absent et a donné pouvoir à Isabelle ALLAIN.

Avant de passer à l'approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 16 Décembre 2021, Monsieur le Maire dit quelques mots :

« Sans avoir l'intention d'entrer dans un débat de géopolitique pour identifier les responsabilités des uns ou des autres, j'aimerais que nous ayons tous, ce soir, une pensée pour nos amis européens d'Ukraine qui subissent depuis tôt ce matin une invasion par l'armée Russe.

Souhaitons que le dialogue continue et s'intensifie pour que la raison l'emporte, car pour des citoyens convaincus comme moi que l'Europe était un gage de paix, c'est aujourd'hui une déception mais surtout une crainte de voir la situation s'envenimer et s'enflammer dangereusement. »

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire procède à l'adoption du compte-rendu du Conseil Municipal du 16 Décembre 2021 et demande s'il y a des observations.

Le Compte-rendu du 16 décembre 2021 est adopté à l'unanimité (29 voix pour).

1 - RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (ROB) 2022

Laurent TURQUER :

« Je veux vous rappeler qu'il s'agit d'un Rapport d'Orientations Budgétaires du budget communal. Le budget sera voté au mois de mars et là je vais vous faire une synthèse des orientations budgétaires que je vais essayer de traduire en langage simple.

Le budget prévisionnel en fonctionnement s'élève à 15 307 654 euros de recettes et à 14 803 234 euros en dépenses et en investissement (on y reviendra tout à l'heure) à 7 500 000 euros.

Les orientations claires et nettes des élus : le maintien du taux de fiscalité depuis l'année 2017, est très important en ce qui concerne la fiscalité de la commune. Les grilles de fonctionnement, ce que l'on appelle les dépenses de fonctionnement sont améliorées. Le maintien d'un haut niveau d'investissement pour 2022 est assez fort et un endettement en baisse.

Je vais venir dans le détail sans trop partir dans des chiffres qui soulent la tête.

Les dépenses de fonctionnement augmentent de 4 % par rapport à 2021.

Les charges générales : Ce que l'on appelle charges générales sont en augmentation de 2.5 % et cela est dû notamment :

- à la hausse du prix de l'énergie,
- le fonctionnement en année pleine de la piscine,
- le renouvellement du parc informatique, face aux nouveaux enjeux en termes de performance et sécurité j'insiste bien là-dessus on est obligé de renouveler le matériel,
- l'augmentation des classes transplantées,
- la remise à niveau du budget d'entretien des bâtiments.

Les dépenses du personnel qui sont de 8 075 000 euros contre 7 680 000 en 2021 (création de postes, l'augmentation du SMIC, la participation aux mutuelles et primes d'inflations).

Et les subventions aux associations qui passent notamment pour le CCAS de 880 000 à 900 000 euros.

Côté recettes : elles sont en évolution de 14 820 000 à 15 300 000. Composées de versements provenant de la Métropole (ce que l'on appelle les Dotations de Compensation de Solidarité) et autres, ce qui représente 6 760 000 euros en fonctionnement soit 44 % de recettes.

Ensuite, vous avez les versements de l'Etat provenant de la disparition de la Taxe Professionnelle soit 1 467 745 euros.

Les indications fournies par les financiers : la DCRTP et la FNGIR ce qui veut dire Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle et l'autre Fond National de Garantie Individuelle des Ressources. Il faut toujours traduire ces sigles-là.

La nouvelle compensation de l'état pour la réforme de la taxe professionnelle est de 497 073 euros.

Les impôts locaux et compensations représentent 4 535 000 euros.

Autre chose à noter également de très important : C'est l'engagement que nous avons pris tous, au niveau de la Municipalité, que les tarifs n'ont pas augmenté depuis 2 ans. L'endettement et le taux d'intérêt moyen de l'année est de 1.29 %. 80 % de la dette est à taux fixe et 100 % de l'encourt en dette est en catégorie A, ce qui veut dire (là aussi il faut le traduire) de la part de l'Etat que nos dettes sont à aucun risque.

L'investissement : Il représente près de 7,5 millions d'euros et les composants sont :

- La rénovation de la salle Jean Boudehen (coût avant consultation estimés à 3,6 millions) financés par une subvention de la Métropole et une demande auprès de l'Agence Nationale du Sport, du Département et de l'Etat.
- La rénovation de l'ancien poste de police, le coût après consultation est de 300 060 euros, lui aussi avec une subvention d'Etat qui a été redemandée pour 2022.
- La rénovation de la salle du Conseil, où nous sommes présents : le coût de l'objectif est de 190000 euros qui pourra être subventionné par l'Etat dans le cadre de la DSIL et par la Métropole.

Les dépenses d'équipements correspondent à environ 700 000 euros. Une subvention d'équipement est prévue pour un montant de 239 000 euros au profit du CCAS pour financer les premiers travaux de la RPA notamment.

La restauration intérieure de l'Eglise Saint Aubin, la vidéo projection des bâtiments de la ville environs 176 000 euros financés aussi par l'Etat, le Département et la Métropole.

La rénovation des jardins aquatiques et création d'une nouvelle scène pour le théâtre de verdure cout environ 120 000 euros finançables également par la Métropole et la DSIL.

Des provisions ont été inscrites pour des rénovations futures notamment la restauration du groupe scolaire Louise Michel et une provision pour travaux.

En dehors de ces dépenses, une inscription de 330 000 euros est prévue pour le remboursement du capital de la dette et des cautions.

Côté recettes de l'investissement : une somme de 862 000 euros est à inscrire. Celle-ci correspond au montant livrable du Fond d'Aide aux Communes pour l'investissement local proposé par la Métropole.

Et enfin les subventions à obtenir ne sont pas encore inscrites par prudence.

Un emprunt à hauteur de 1 million et une recette de 81 000 euros pour le remboursement d'emprunt effectué par la Métropole et 175 000 euros de récupération de la TVA.

J'ai essayé d'être à peu près clair et succinct et je suis désolé pour certains termes qui paraissent technique. »

Monsieur le Maire :

« Merci Laurent c'était très clair. Je voulais juste rappeler la stabilité des impôts que l'équipe a décidé, puisqu'en cette période de Covid, qui je l'espère va bientôt prendre fin, il y a une augmentation massive des matières premières, de l'essence et jusqu'à la nourriture. Nous ne voulons pas en rajouter pour les familles sur notre commune : les cantines ne seront pas augmentées et il n'y aura pas d'augmentations sur les impôts. Bien sûr, il y a des impôts qui augmenteront - les bases de l'État qui augmentent annuellement mais ce ne sera pas de notre fait. En ce qui nous concerne, la part communale ne sera pas augmentée.

Il faut le rajouter, nous sommes une ville qui a souffert. Mon équipe et moi-même, nous tenons et espérons qu'au niveau du développement économique, que le site de l'ancienne raffinerie va voir arriver des entreprises qui nous amèneront de l'emploi et des recettes fiscales. Sans recettes fiscales nous ne pouvons pas faire grand-chose.

L'augmentation sur les recettes du personnel sont liées à l'augmentation des plus bas salaires de la fonction publique, les catégories C. je m'en réjouis que ces catégories-là ont été augmentées mais sur le budget communal cela crée une augmentation.

Une stabilité donnée aux subventions aux associations, même en année Covid, nous n'avons pas amputé les subventions aux associations.

Les grands chantiers ont été évoqués :

- Le gymnase Boudehen, qui est le plus vieux gymnase et qui a besoin de travaux. On fera quelque chose de sympathique, les associations ont été consultées, Xavier Faure et Agnès Scot ont pris soins de les réunir, pour justement tenir compte des avis des uns, des unes et des autres,
- Le poste de police municipale, en centre-ville, qui pourra, on l'espère ouvrir avant l'été prochain. Car, avec la tension sur les matériaux et la difficulté à trouver des entreprises, cela nous a fait prendre beaucoup de retard.
- Une étude sur l'école Louise Michel ainsi que la cuisine centrale car il faut se préoccuper du vieillissement de cette école.
- Les Jardins Aquatiques, comme Laurent TURQUER l'a signalé. La scène du Théâtre de Verdure sera refaite. Nous pouvons dire qu'en Normandie il pleut tout le temps mais le bon côté du réchauffement climatique c'est que nous espérons quand même avoir de plus en plus de soleil et nous avons un magnifique endroit dans lequel nous pouvons développer nos activités culturelles.

Je rappelle aussi, que tous ces investissements c'est de l'emploi puisque quand une ville investie, je ne sais plus le pourcentage exact, mais les collectivités locales sont les premières créatrices d'emplois. C'est du gagnant gagnant. Je répète aussi que l'on attend toujours la confirmation d'emplois massifs qui devraient arriver, on l'espère dans notre ville dans les années futures. Je ferai un article pour expliquer aux Petit-Couronnais que nous sommes en contentieux avec une association de défense anti-Amazon. Celle-ci nous prive pour l'instant de l'arrivée d'emplois massifs de cette société sur notre commune. Le temps joue pour eux suivant leur philosophie mais cela ne joue pas pour les personnes qui attendent du travail. Nous y arriverons avec du retard mais nous y arriverons quand même.

Tout cela mis bout à bout, je garantis à tout le monde que l'équipe municipale n'a pas le temps de s'ennuyer mais qu'elle est toujours aussi motivée pour faire venir des emplois et des recettes sur notre ville. »

Le Maire passe au vote.

Le ROB (Rapport d'Orientation Budgétaire) est adopté à l'unanimité (29 voix pour).

2 - RENOUELEMENT DE GARANTIE D'EMPRUNT A IMMOBILIERE BASSE SEINE SUITE A RENEGOCIATION DE PRET :

Laurent TURQUER :

Il s'agit de renégocier un emprunt qui avait déjà contracté pour le lotissement « Les toits du Rouvray ». Emprunt dont l'emprunteur a réduit son taux de 1.88 % à 0.95 % et sa durée de 30 ans à 19 ans. La garantie est à 50 % alors que précédemment nous étions à 100 %.

Monsieur le Maire passe au vote.

La délibération relative au renouvellement de garantie d'emprunt à l'Immobilière Basse Seine suite à renégociation de prêt est adoptée à l'unanimité (29 voix pour).

3 - REGIME INDEMNITAIRE ET CONGE DE LONGUE MALADIE (CLM) OU CONGE DE LONGUE DUREE (CLD)

A - Régime indemnitaire pour les cadres d'emploi non éligibles au RIFSEEP - Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) - Modification

Monsieur le Maire :

« Les agents de l'Etat en Congé de Longue Maladie (CLM) ou en Congé de Longue Durée (CLD) n'ont pas le droit au maintien des indemnités attachées à l'exercice des fonctions, au nombre desquelles figure l'IFSE portant création d'un RIFSEEP dans la fonction publique de l'Etat.

Ainsi, la collectivité qui prévoit le maintien de l'IFSE ou de l'IAT au profit de ses agents en cas de CLM ou CLD met en place un régime plus favorable que celui dont bénéficient les fonctionnaires de l'Etat exerçant des fonctions équivalentes.

Dès lors, elle ne respecte plus le principe de parité entre les agents. En d'autres termes, il appartient à la Collectivité de Petit-Couronne de modifier dès à présent sa délibération instaurant le RIFSEEP et les suivantes sur ce point spécifiquement. A date, quatre agents de la Ville sont concernés par ces dispositions pour un montant mensuel brut de 171.27 Euros. »

Monsieur le Maire passe au vote.

La délibération relative au Régime indemnitaire pour les cadres d'emploi non éligibles au RIFSEEP - Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) est adoptée à l'unanimité (29 voix pour).

B- Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) - Modification

Monsieur le Maire :

« Lors du Conseil Municipal du 20 Décembre 2018, un nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) a été mis en place pour la Fonction Publique de l'Etat et celui-ci est le nouvel outil de référence du régime indemnitaire dans la Fonction Publique Territoriale.

Ce dispositif comprend deux volets :

- Une indemnité liée aux fonctions (IFSE)
- Un complément indemnitaire (CIA)

Le CIA a une part mensuelle et une part annuelle.

La collectivité qui prévoit le maintien de l'IFSE au profit de ses agents en cas de Congé de Longue Maladie ou de longue durée met en place un régime plus favorable que celui dont bénéficient les fonctionnaires de l'Etat exerçant des fonctions équivalentes en regard de la décision n° 448779 rendue le 22 Novembre 2021 par le Conseil d'Etat. »

Monsieur le Maire passe au vote.

La délibération relative au Régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) - Modification est adoptée à l'unanimité (29 voix pour).

4 - CESSION DE PARCELLE AH 0064 SISE 676 RUE PIERRE CORNEILLE

Agnès SCOT :

« La ville de Petit-Couronne est propriétaire de la maison située 676 Rue Pierre Corneille.

La parcelle cadastrée AH 0064, d'une contenance totale de 225 m² comporte une maison et un ensemble de garages. Ces biens faisaient parties d'une partie des biens confiés à Quevilly Habitat dans le cadre de son mandat de gestion. Concernant les garages ils ne seront pas inclus à la cession.

Monsieur Morgan HEBERT s'est déjà positionné pour l'achat de cette maison.

Les Domaines ont estimé la valeur du bien à 97 000 euros.

Compte tenu de la latitude à ajuster le prix de vente à +/- 10 % de l'estimation des Domaines, il est proposé de céder ce bien à 87 300 euros. »

Monsieur le Maire passe au vote.

La délibération relative à la cession de la parcelle AH 0064 sise 676 Rue Pierre Corneille est adoptée à l'unanimité (29 voix pour).

5 - DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR L'AMENAGEMENT ET LA RENOVATION THERMIQUE DU NOUVEAU LOCAL DE LA POLICE MUNICIPALE AU 255 RUE THOMAS CORNEILLE

Laurent TURQUER :

« Par délibération du Conseil Municipal du 18 Février 2021, nous avons sollicité une subvention auprès des services de l'Etat dans le cadre du plan « France Relance » pour la réhabilitation du futur local de la Police Municipale sis 255 rue Thomas Corneille.

Le coût d'objectif du projet était alors estimé à 200 000 €uros toutes charges comprises.

Une fois les marchés publics passés, le montant du projet s'élève à 360 000 €uros toutes charges comprises.

La délibération du 18 Février 2021 ne correspondant pas au montant réel des travaux, il convient de l'annuler et de la remplacer.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre du plan de relance, auprès du Conseil Départemental de la Seine Maritime au titre du dispositif « Bâtiments administratifs et techniques » et à solliciter de la Métropole un fonds de concours au titre du Fonds d'Aide aux Investissements Communaux. »

Monsieur le Maire passe au vote

La délibération relative aux demandes de subventions pour l'aménagement et la rénovation thermique du nouveau local de la Police Municipale au sis 255 rue Thomas Corneille est adoptée à l'unanimité (29 voix pour).

6 - BUDGET VILLE : ACOMPTES SUR LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2022

Xavier FAURRE :

« Afin de leur assurer, dès le début de l'année, un bon fonctionnement de leurs activités, il vous est proposé de voter un acompte égal à 50 % du budget qu'ils ont eu en 2021. Depuis 1988, la ville procède de la sorte afin que les associations n'aient pas de problèmes de trésorerie. »

Hervé GOUJON :

« Comme d'habitude, Monsieur le Maire, je m'abstiendrai de voter l'avance de subventions des ACPG/CATM, du CLAPT et des jardins familiaux dont je vérifie les comptes annuels. »

Monsieur le Maire :

« Merci Hervé GOUJON, c'est noté. »

Jean-Louis CREVEL :

« Juste pour faire une remarque, pour Normandie Pétanque le montant alloué n'a pas été corrigé. Ce n'est pas 287.50 euros mais c'est 725 euros. »

Monsieur le Maire passe au vote.

La délibération relative aux acomptes sur les subventions aux associations 2022 est adoptée à l'unanimité (29 voix pour).

Monsieur le Maire :

« Dans les missions complémentaires, il y a les concessions cimetières, les marchés publics et notamment la réhabilitation du Poste de Police (Nous avons eu des difficultés pour trouver un titulaire pour un lot).

Je vais terminer par une information que je vais vous lire, c'est à la suite de la motion que vous aviez proposé et que nous avons voté sur l'électricité. Jean Castex a reçu cette motion et j'ai eu un retour de Mathias OTT qui fait partie du Cabinet du Premier Ministre.

Lecture du courrier :

Vous avez fait parvenir au Premier ministre une copie de la motion adoptée par votre assemblée le 20 octobre dernier portant sur la hausse des tarifs d'énergie.

Monsieur Jean CASTEX a bien pris connaissance de votre démarche.

Soyez assuré de la mobilisation totale du gouvernement afin de protéger les Français face aux hausses des prix de l'énergie, liées à la forte demande exprimée sur le marché mondial.

Dans ce contexte, des décisions fortes et concrètes ont été prises, avec notamment l'augmentation de 100 euros du chèque énergie et la mise en place d'un « bouclier tarifaire » permettant de geler les prix du gaz qui devaient augmenter de 30 à 40 % d'ici à la fin de l'année 2021.

Nous avons également agi par anticipation sur la question du prix de l'électricité : les tarifs n'augmenteront pas d'ici la fin de l'année 2021 et la hausse des prix au début de l'année 2022, prévue à près de 25 % sera limitée au maximum de 4%. Pour cela, nous agissons sur la fiscalité spécifique de l'électricité.

En outre, comme le chef du Gouvernement l'a annoncé le 21 Octobre dernier, une indemnité inflation de 100 euros va être versée aux 38 millions de Français percevant

moins de 2000 euros nets par mois, afin de les aider à faire face à la hausse des prix et notamment à l'inflation de l'essence.

Notre seul objectif est de choisir des mesures utiles, protectrices et efficaces pour nos concitoyens. Ces mesures d'urgence s'ajoutent aux actions structurelles que conduit le Gouvernement pour réduire les consommations d'énergies et développer les énergies décarbonnées produites localement.

Aussi, votre correspondance a été transmise à Madame Barbara POMPILI, ministre de la Transition écologique, et à Monsieur Bruno LE MAIRE, ministre de l'Economie, des finances et de la relance, afin qu'ils fassent procéder à son examen et vous apportent toutes les précisions qui pourraient vous être utiles sur ce dossier.

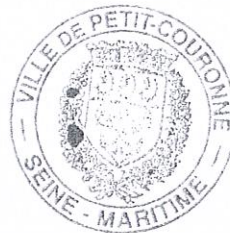
L'ordre du jour étant épuisé. Je vous souhaite une bonne soirée à toutes et tous. »

La séance est clôturée à 19h00.

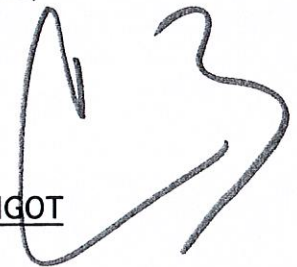
La Secrétaire de Séance,



Hélène LEFEBVRE



Le Maire,



Joël BIGOT

